

INFORMATIONS sur les ENGAGEMENTS en CHAMPIONNAT REGIONAL – SAISON 2020 / 2021		
	Thématique :	<input checked="" type="checkbox"/> Présidence <input checked="" type="checkbox"/> Sportive <input type="checkbox"/> Discipline <input type="checkbox"/> CRO <input type="checkbox"/> Technique
	Destinataires :	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs <input type="checkbox"/> Comités
	Nombre de pièces jointes :	1
		<input checked="" type="checkbox"/> Informations <input type="checkbox"/> Echéance de réponses

1/ Engagements en Championnat REGIONAL

Les associations sportives devant participer à un Championnat REGIONAL lors de la saison 2020 / 2021 ont l'obligation de saisir et valider leur engagement sur FBI.

Où ?

- Sur FBI, vous devez aller dans l'onglet « compétitions » puis « engagements ». Lien vers FBI : <https://extranet.ffbb.com/fbi/connexion.do>

Quand ?

- Du jeudi 25 juin 2020 au dimanche 05 Juillet 2020 minuit inclus.

Comment ?

- Avec l'aide du code d'accès du club.

Vous trouverez en pièce jointe, la notice explicative. **Nous vous remercions de bien vouloir la lire attentivement avant de renseigner le dossier d'engagement.**

En cas de modification du correspondant principal par rapport à la saison 2019 / 2020, nous vous remercions de bien vouloir effectuer la modification auprès de votre Comité Départemental au plus vite (et faire le changement sur votre affiliation).

Pour les associations sportives ne souhaitant pas être engagées en Championnat Régional la saison 2020 / 2021, nous vous remercions de bien vouloir en informer le plus rapidement possible la Commission Régionale Sportive.

2/ Contraintes pour l'établissement des calendriers

Un mode opératoire unique de transmission des contraintes des clubs est mis en place. Aucune demande reçue par mail, par courrier ou par quelconque intermédiaire que ce soit ne sera prise en compte. Nous invitons les clubs à poser en une seule fois l'ensemble de leurs demandes sur le formulaire d'engagement. Seules les contraintes indiquées sur le formulaire d'engagement seront prises en considération.

Lorsque vous avez des contraintes de dates, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les dates et non les journées concernées (imprimé d'indisponibilité de salle)

Pour les clubs souhaitant le couplage des rencontres de Championnat REGIONAL, il ne pourra se faire que si la poule comporte le même nombre d'équipes.

3/ Statut de l'entraîneur

Le statut de l'entraîneur est suivi en collaboration avec la Commission Régionale Technique. En cas de changement dans le staff technique, le club devra signaler toute modification par courriel au plus tard à J-15 du début du Championnat.

L'imprimé a été automatisé pour une meilleure compréhension et suivi. Afin de compléter le document et avoir les formules pour le comptage automatique, vous devrez :

- Soit ACROBAT READER DC est installé sur votre PC, vous devrez alors enregistrer le document sur le bureau de votre PC, faire un clic droit et faire OUVRIRE AVEC : ACROBAT READER DC,

- Soit ACROBAT READER DC n'est pas installé sur votre PC : il faut donc le télécharger (gratuit) avec le lien ci-après :

<https://get.adobe.com/fr/reader/>

Si cette manip. n'est pas faite, les calculs ou totaux ne se feront pas.... ET le document vous sera retourné jusqu'à ce qu'il soit complété correctement.

4/ Salles

Dans un souci d'uniformité et d'équité sportive, l'ensemble des groupements doit impérativement être en totale conformité avec le règlement avant la reprise du championnat pour la saison 2020 / 2021. Dans le cas contraire, ces groupements sportifs ne pourront accueillir leurs adversaires et devront se déplacer sur un équipement répondant à ces dispositions réglementaires ainsi qu'à l'ensemble du règlement des salles et terrains en rapport avec leur niveau de compétition.

5/ Feuille e-marque

La feuille électronique e-marque sera OBLIGATOIRE en Septembre 2020 pour toutes les catégories SENIORS, JEUNES, U20 FEMININS et U20 MASCULINS ELITE.

6/ Chartes d'engagements

En ce qui concerne les chartes d'engagements des groupements sportifs, la commission sportive vous rappelle qu'elles devront être signées par chaque président(e) et retournées dans le même temps que le dossier d'engagement du club. Pour les joueurs(ses) la charte devra être complétée et signée en même temps que le renouvellement de licence.

7/ Points divers

Nous vous informons qu'au regard de la situation actuelle, les formules des compétitions seront maintenues sous réserve que celles-ci puissent se dérouler selon le calendrier prévu, et pourront être amenées à évoluer en fonction des évolutions de la situation sanitaire des prochains mois.

En cas de modifications, une communication sera effectuée par mail.

Contact :		E-mail :	
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	
Sandra PUPPATTI Gestionnaire Commission sportive		Jacques DENEUX, Président de la Commission Régionale Sportive	